



DECISION n° 2025-137

Portant sur la signature du contrat n° 2025-035 :

« Extension de garantie radar pédagogique Evolis Solution –
version chargeur externe »
avec la Société ELAN CITE

Pour un montant annuel de 199.00 € HT soit 238.80 € TTC

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le Service Juridique de la collectivité en date du 17 Septembre 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de signer le contrat n° 2025-035 : « extension de garantie radar pédagogique Evolis Solution – version chargeur externe » avec la Société ELAN CITE

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- De conclure le contrat n° 2025-035 : « extension de garantie radar pédagogique Evolis Solution – version chargeur externe » avec la Société ELAN CITE sise 12 Rue de la Garenne- 44700 ORVAULT.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Il prendra effet le 15 Novembre 2025 et se terminera le 14 Novembre 2028.

Article 2.- Le montant annuel du contrat s'élève à :

- 199.00 € HT soit 238.80 € TTC

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Prefet
- Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 17 Septembre 2025

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc
Tél. 04 42 17 00 50 - www.lambesc.fr

Département des Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Aix-en-Provence